

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 11 septembre 2017, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Marc Perron, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2017
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Construction caserne de pompiers : Autorisation d'emprunt temporaire de 1 582 110\$ règlement 2017-006
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Établissement des frais de déplacement
  - 8.2 Modification des endroits d'affichage d'avis public
  - 8.3 Autorisation de signature du renouvellement de la convention collective des employés municipaux
  - 8.4 Ajustement de la rémunération de la direction générale
  - 8.5 Construction caserne de pompiers :
    - 8.5.1 Autorisation de signature du protocole de financement
    - 8.5.2 Décompte progressif #1
  - 8.6 Réaménagement des bureaux municipaux :
    - 8.6.1 Autorisation d'achat de mobilier
    - 8.6.2 Décompte progressif #4

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 10. VOIRIE

- 10.1 Avis de motion règlement 2017-009 intitulé « Amendement au règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »
- 10.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :
  - 10.2.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal :  
Acceptation des travaux pour la portion rue des Pins, route Paradis, route Saint-Joseph Nord et chemin du Lac Rond
  - 10.2.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal :  
Décret des travaux pour la portion route Saint-Joseph Nord

## 11. SERVICES PUBLICS

## 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré : Acceptation du budget révisé 2017

## 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy

## 14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Centre des loisirs : Autorisation de remplacement du plancher
- 14.2 Projet d'aménagement de sentiers de vélo de montagne : Décret des travaux
- 14.3 Halloween : Autorisation d'utilisation d'un terrain municipal et budget
- 14.4 Motion de félicitations à Tomy Néron
- 14.5 Espoirs AAA Saguenay-Lac-St-Jean : Aide financière

## 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

## 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-09-173

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

-----

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-09-174

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2017

---

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 21 août 2017 tel que présenté.

### POINT 4.1

-----  
Le 2 août, j'ai participé, accompagné d'un représentant du club Quad de La Doré, à un souper à La Tuque afin de discuter, entre autres, du sentier reliant La Doré à La Tuque. Le 14 août, j'ai rencontré l'un des propriétaires de l'Oasis des Peupliers afin de discuter de ses préoccupations en lien avec son établissement. Le 22 août, j'ai participé au plénier de la MRC Domaine-du-Roy et j'y ai déposé mon discours prononcé lors de l'annonce de l'aide financière pour la réalisation de la piste cyclable. À cette rencontre, j'ai également demandé que la MRC Domaine-du-Roy participe financièrement au projet de par les revenus de la récolte de bois sur notre territoire ainsi que par le PMVI d'Hydro-Québec, portion territoriale. Le 24 août, j'ai rencontré le nouveau représentant pour la négociation de l'Approche commune. Le 30 août, j'ai rencontré le président du site patrimonial du Moulin des Pionniers en lien avec le projet de camping. Le 6 septembre, j'ai participé au dépôt du projet du plan d'urbanisme.

#### POINT 4.2

#### Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

-----

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril selon leurs différents domaines d'intervention.

Tous les conseillers ont participé à la présentation du nouveau plan d'urbanisme.

Pierre-Paul Lalancette a participé à une rencontre avec Les Loups au Volant.

Hélène Gagnon informe la population que des rénovations ont été effectuées au Domaine du Parc et que les travaux de l'église suivent leur cours.

Michel Simard a participé au Défi DDR en forme, à la rencontre politique avec le Moulin des Pionniers en lien avec le camping municipal et à l'inauguration du Marché Wallberg.

Yanick Baillargeon a participé à la rencontre avec Les Loups au Volant. Il informe la population que les activités de la bibliothèque et du Centre des Loisirs reprendront bientôt.

Marc Perron n'a rien de particulier.

Yoland Bau a participé à la rencontre avec le Moulin des Pionniers en lien avec le projet de camping municipal.

#### POINT 4.3

#### RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

---

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

#### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2017-09-175

#### ACCEPTATION DES COMPTES

-----

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'août 2017 de la Municipalité au montant total de 378 703.92\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	323 897.91\$
- Complexe sportif	3 842.86\$
- Centre des Loisirs	541.14\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	422.01\$
	<hr/>
	378 703.92\$

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2017-09-176

CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS : AUTORISATION D'EMPRUNT  
TEMPORAIRE DE 1 582 110\$ RÈGLEMENT 2017-006

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2017-006 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise un emprunt temporaire maximal de 1 582 110\$, au taux préférentiel, afin de combler les besoins de liquidité pour le paiement des travaux. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE D'AOÛT 2017

-----  
Le résumé de la correspondance du mois d'août 2017 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

-----  
Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2017-09-177

ÉTABLISSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

---

CONSIDÉRANT QUE la révision des frais de déplacements est devenue nécessaire en raison de l'augmentation des coûts pour l'essence et des frais relatifs à la possession d'un véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la dernière révision des frais de déplacement date de plus de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe le taux de remboursement des frais de déplacement selon les taux du Gouvernement du Canada sans tenir compte du taux pour les 5 000 premiers kilomètres parcourus. Le nouveau tarif sera effectif à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2018 et pourra être révisé, le cas échéant, par le conseil municipal.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2017-09-178

MODIFICATION DES ENDROITS D'AFFICHAGE D'AVIS PUBLIC

---

CONSIDÉRANT QUE la Loi exige l'affichage à deux endroits différents sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement des bureaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe les endroits d'affichage des avis publics dans les nouveaux bureaux municipaux, sise au 4998, rue des Saules, ainsi que dans l'édifice de la Caisse Desjardins Domaine-du-

Roy, centre de services de La Doré, sise au 5001, rue des Peupliers. La résolution sera effective dès que le déménagement des bureaux municipaux sera complété.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2017-09-179

AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux vient à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales générales le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité de négociations s'est rencontré à plusieurs reprises afin d'apporter les modifications nécessaires pour le renouvellement de la convention collective des employés municipaux;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre la Municipalité de la Paroisse de La Doré et le local #4929 du Syndicat canadien de la fonction publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de la convention collective des employés municipaux tel que présenté et autorise le maire, le conseiller Yoland Bau et la directrice générale à signer ladite convention.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2017-09-180

AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le contrat d'emploi entre madame Stéphanie Gagnon et la Municipalité de la Paroisse de La Doré en lien avec le poste de direction générale;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des budgets, il est préférable d'avoir des données fiables;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a procédé à l'évaluation du travail de la direction générale et qu'il s'en déclare satisfait ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été présenté aux membres du conseil lors d'une rencontre à huit clos;

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales en novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- applique les modalités définies dans le contrat de travail de madame Stéphanie Gagnon, Directrice générale ;
- que les ajustements soient ajoutés au contrat de travail existant, et ce, en date du 1<sup>e</sup> janvier 2018.

POINT 8.5.1

RÉSOLUTION 2017-09-181

CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompier;

CONSIDÉRANT la participation financière du Gouvernement du Québec par le biais du Programme RECIM du PIQM volet 5.1;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer un protocole d'entente pour les modalités de ladite aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le maire à signer le protocole.

POINT 8.5.2

RÉSOLUTION 2017-09-182

CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS : DECOMPTE PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Architectes Associés, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif # 1 pour la somme de 105 800\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.6.1

RÉSOLUTION 2017-09-183

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du mobilier existant fera partie intégrante de l'inventaire déménagé et sera utilisée pour les nouveaux espaces;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire l'acquisition de certains mobiliers et équipements afin de rendre les bureaux fonctionnels;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres sur invitation et à autoriser l'achat des mobiliers et équipements complémentaires pour le projet de réaménagement des bureaux municipaux.

POINT 8.6.2

RÉSOLUTION 2017-09-184

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : DÉCOMPTE PROGRESSIF #4

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Architectes Associés, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif # 4 pour la somme de 75 487.50\$, plus les taxes applicables et conditionnel à la réception des quittances.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2017-09-185

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-009 INTITULÉ « Amendement au règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »

---

Avis de motion est donné par Yanick Baillargeon que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2006-005 sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 10.2.1

RÉSOLUTION 2017-09-186

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : ACCEPTATION DES TRAVAUX POUR LA PORTION RUE DES PINS, ROUTE PARADIS, ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET CHEMIN DU LAC ROND

---

CONSIDÉRANT la subvention de 4 496\$ annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de ces travaux a fait l'objet d'une décision du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette sélection a été approuvée par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés doivent être conformes à cette planification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Pins (asphaltage), la route Paradis (rechargement) et le chemin du Lac Rond (rechargement) pour le montant subventionné de 4 496\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et les dossiers de vérification ont été constitués.

POINT 10.2.2

RÉSOLUTION 2017-09-187

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : DÉCRET DES TRAVAUX POUR LA PORTION ROUTE SAINT-JOSEPH NORD

---

CONSIDÉRANT la subvention accordée de 18 000\$, sur trois ans, pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se prévaloir de la somme de 7 200\$ pour l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré décrète les travaux sur la route Saint-Joseph Nord, et ce, pour la somme subventionnée de 7 200\$ pour l'exercice financier 2017, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec. Les travaux consisteront en du rechargement (2 700\$), à de l'asphaltage (1 300\$) et à l'amélioration des clôtures à neige (3 200\$).

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2017-09-188

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2017

---

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2017 modifiées telles que présentées. La portion municipale passera de 12 171\$ à 15 436\$ pour 3 265\$ de plus.

#### POINT 13.1

RÉSOLUTION 2017-09-189

#### DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1), la Municipalité de la Paroisse de La Doré doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy, adopter tout règlement de concordance au susdit document;

ATTENDU QUE les documents d'urbanisme visé par cette obligation de concordance sont le plan d'urbanisme, les règlements de zonage, de lotissement, de construction et des conditions générales d'émission d'un permis de construction (article 116 LAU), ainsi que les règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1);

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a entrepris depuis décembre 2015, par le biais d'une entente de service avec la MRC du Domaine-du-Roy, la révision de ses outils d'urbanisme visant la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE le rapport d'étape déposé par le chargé de projet à la Table des permanents de la MRC du Domaine-du-Roy recommande à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de demander une extension de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour qu'elle puisse adopter son plan et ses règlements d'urbanisme en conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy et à son document complémentaire;

ATTENDU QUE cette recommandation découle de l'ampleur des travaux à effectuer pour que les documents d'urbanisme locaux soient harmonisés le plus possible afin de faciliter la tâche des inspecteurs en bâtiment qui auront à appliquer la réglementation d'urbanisme dans différentes municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite profiter de cette obligation légale de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de façon à adapter également sa planification locale et ses outils de gestion aux problématiques et enjeux d'aménagement et d'urbanisme propres à son territoire;

ATTENDU QUE des élections municipales ont lieu en novembre 2017 ce qui retarde les discussions et les travaux de concordance des outils de planification et de gestion du territoire;

ATTENDU QUE pour ses motifs, la Municipalité de la Paroisse de La Doré ne pourra respecter l'échéancier du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour adopter tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. 19-1) permet au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai accordé à la Municipalité de la Paroisse de La Doré pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;



PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2018 pour adopter tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que copie de la présente demande soit acheminée à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et à la MRC du Domaine-du-Roy.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2017-09-190

CENTRE DES LOISIRS : AUTORISATION DE REMPLACEMENT DU PLANCHER

CONSIDÉRANT les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du Centre des Loisirs est la propriété de la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Centre du décor Expertsol pour le remplacement du plancher du Centre des Loisirs, et ce, pour la somme de 19 040\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 28 août 2017. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2017-09-191

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE : DÉCRET DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de sentiers de vélo de montagne;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible à une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires pour 25 500\$ soit 12 750\$ pour le Fonds territorial et 12 750\$ pour le Fonds local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré décrète les travaux pour la réalisation su sentiers de vélo de montagne phase I, et ce, pour la somme de 30 000\$. Une somme de 4 500\$ sera prise dans le fonds de développement pour la contribution municipale.

POINT 14.3

RÉSOLUTION 2017-09-192

HALLOWEEN : AUTORISATION D'UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL ET BUDGET

CONSIDÉRANT la tenue d'activités entourant la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT la demande de certains parents de relocaliser les activités au centre village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le comité organisateur des activités entourant la fête de l'Halloween à utiliser le terrain du parc municipal situé au centre village pour la présentation de leurs activités. Un budget de 500\$ est également autorisé pour ces activités.

POINT 14.4

RÉSOLUTION 2017-09-193

## MOTION DE FÉLICITATIONS À TOMY NÉRON

Une motion de félicitations est présentée par Yanick Baillargeon à Tomy Néron pour son recrutement au sein de l'équipe d'élite de hockey les Espoirs AAA Saguenay-Lac-St-Jean. Tous les membres du conseil municipal lui souhaitent bonne chance dans ses projets de carrière.

### POINT 14.5

RÉSOLUTION 2017-09-194

ESPOIRS AAA SAGUENAY-LAC-ST-JEAN : AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la présence d'un citoyen de La Doré dans l'équipe de hockey d'élite les Espoirs AAA du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en faveur de supporter financièrement cette équipe d'élite afin d'encourager les saines habitudes de vie :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 75\$ pour l'équipe d'élite les Espoirs AAA du Saguenay-Lac-St-Jean.

### POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

-----  
Aucune question.

### POINT 18.0

RÉSOLUTION 2017-09-195

LEVÉE DE LA SÉANCE

-----  
À 21h00, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale